

Conditions de participation – Atelier du Futur

1. Généralités

L'Atelier du Futur est organisé par la Mobilière Suisse Société Coopérative (ci-après «Mobilière»). Il doit permettre aux participants de passer un moment agréable, riche en découvertes. Ne poussez pas votre enfant à y participer s'il ne le souhaite pas. Veuillez impérativement nous indiquer dans le champ correspondant sur l'inscription si votre enfant souffre d'une maladie, d'une allergie ou d'une intolérance dont nous devons être informés.

Les places à l'Atelier du Futur sont limitées. Dans ce programme, nous veillons à ce que, dans la mesure du possible, il y ait autant de filles que de garçons. En ce qui concerne l'hébergement, filles et garçons dorment dans des chambres séparées.

Sont interdites en particulier:

- la consommation d'alcool ou d'autres substances addictives;
- les armes;
- la violence contre les autres participants ou les animateurs;
- la déprédation.

2. Règlement intérieur

Les participants doivent respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule l'Atelier. Ils doivent suivre les instructions des responsables du camp.

3. Protection des données

Les données indiquées sur l'inscription sont uniquement destinées à la bonne organisation du camp d'été. Les informations sur la santé des participants en particulier sont portées exclusivement à la connaissance des responsables du camp et des équipes médicales sur place. En cas d'urgence, ces informations peuvent être utilisées pour le bien des participants. Dans le cas où le camp s'est déroulé sans problème, les données sur l'état de santé des participants sont détruites.

4. Droit à l'image et droit à la voix

Tout le matériel audiovisuel constitué pendant l'Atelier du Futur est la propriété de la Mobilière (à l'exception naturellement des photos prises par les participants avec leurs propres appareils). Par la participation de votre enfant à l'Atelier, vous acceptez que ce matériel audiovisuel puisse être exploité sans restriction sur Internet et sur des médias imprimés par la Mobilière et par

des tiers avec lesquels la Mobilière collabore pendant et après l'Atelier du Futur. Vous autorisez en particulier l'utilisation de ce matériel sur les réseaux sociaux. Les noms des personnes identifiables sur les photos ne seront diffusés qu'avec votre autorisation expresse en qualité de responsable légal-e et celle de la personne identifiable.

5. Assurances

Toutes les assurances sont à la charge des participants et sont de leur ressort. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'argent et d'objets de valeur.

6. Coûts

Les coûts d'organisation de l'Atelier du Futur sont pris par la Mobilière.

7. Annulation ou interruption de la manifestation

La Mobilière se réserve le droit d'annuler la manifestation. Par ailleurs, l'Atelier du Futur peut être interrompu si, pour des raisons de force majeure par exemple, la sécurité des participants ne pouvait plus être assurée.

8. Exclusion de certains participants

La Mobilière se réserve le droit d'exclure de l'Atelier du Futur les participants qui ne respectent pas les règles convenues. Le cas échéant, le/la responsable légal-e doit venir chercher son enfant dans un délai d'un jour à Fiesch.

9. Contact

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions ou d'incertitudes:

Flavio Bürki

atelierdufutur@mobiliar.ch

T 031 389 47 70